

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2022/2023

Quorum : 13

Numéro de séance : 02

Nombre des présents : 20

Date de convocation : 19/10/2022

Nombre d'absents / excusés : 07

Présidence de : O. MONARD

| SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES | Décision Avis Vote Extrait | Page | Numéro d'acte | Pièces jointes | Désignation |
|--|-------------------------------------|---------------|------------------|-------------------|-------------|
| Approbation procès- verbal séance du 27 septembre 2022 | Vote | Page 03 | | | |
| Installation du conseil d'administration et des différentes commissions | Vote | Page 03 | 11 | | |
| Règlement intérieur du conseil d'administration | Vote | Pages 03 & 04 | 12 | | |
| Ouverture et fermeture du collège 2022-2023 | Vote | Pages 04 | 13 | | |
| Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS) | Vote | Page 04 | 14 | | |
| Point de rentrée | Vote | Page 05 | | | |
| Protocole PHarE (Plan de lutte contre le Harcèlement à l'École) | Vote | Pages 06 | 15 | | |
| Convention « Arts de vivre » | Vote | Page 06 | 17 | | |
| Convention « SOS Homophobie » | Vote | Pages 06 | 16 | | |
| Convention « Parcours d'auteur » | Vote | Pages 07 | | | |
| Convention « Fête de la Science » | Vote | Page 07 | | | |
| Délégation de signature pour les contrats et les conventions 2022-2023 sans impact financier | Vote | Pages 07 | 19 | | |
| Convention de groupement comptable | Vote | Page 07 | 18 | | |

Signatures : **Président**
Olivier MONARD

Secrétaire
Haïcham SAADALLAH



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 08 novembre 2022

| Qualité | | Titulaires | | | | Suppléants | | | |
|-------------------------------|--|-----------------------------|----------|----------|---|-------------------|------------------|---|---|
| | | Nom Prénom | P | A | E | Nom Prénom | P | A | E |
| Administration | Chef d'établissement | Olivier MONARD | X | | | | | | |
| | Adjoint | Naïma CHAICHE | X | | | | | | |
| | Adjointe-Gestionnaire | Magali RUATTA | X | | | | | | |
| Elus locaux | CPE | Carole RAFFARD | X | | | | | | |
| | Collectivité de rattachement | Béatrice BONFILLON-CHIAVASA | | | X | | | | |
| | | Arnaud MERCIER | | | | X | Anne Marie FUCHS | X | |
| | Commune siège | Olivier FREGEAC | | | X | | | | |
| Personnalité qualifiée | Madeleine ROUZOTTE | | | X | | | | | |
| Total | | 8 | 4 | 4 | | 1 | | | |
| Personnels de l'établissement | Personnels d'enseignement | Marie Pierre CHARAVEL | | | X | | | | |
| | | Christine BOSSY | X | | | | | | |
| | | Muriel BELLEMERE | X | | | | | | |
| | | Rémi Gondran | X | | | | | | |
| | | Laurence BOURGEOIS | X | | | | | | |
| | | Anne BREMOND | X | | | | | | |
| | Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante | Haïcham SAADALLAH | X | | | | | | |
| | | Sonia GUEDJ | X | | | | | | |
| Total | | 8 | 7 | 1 | | | | | |
| Parents d'élèves et élèves | Elus parents d'élèves | Cécile DIAZ | X | | | | | | |
| | | Géraldine MARTINEZ | | | X | Isabelle DE NORAY | X | | |
| | | Sabine FLEMATI | X | | | | | | |
| | | Nathalie MOREAU | X | | | | | | |
| | | Aude SIGNOLES | X | | | | | | |
| | | Rachid ABDERRAHMANI | | | X | Laurence ROUX | X | | |
| | Elèves | Julia MORGANTI | X | | | | | | |
| | | Yanis BELLAL | X | | | | | | |
| Total | | 8 | 6 | 2 | | 2 | | | |

Ouverture de séance : 17h35

RUBRIQUE I. ADMINISTRATIF

1. Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Convention « Parcours d'auteur »
- Convention « Fête de la science »

Et de supprimer de l'ordre du jour la convention « planning familial » et les contrats.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022

Monsieur le président demande si des compléments d'information ou des modifications sont à apporter au dernier procès-verbal. En page 08 du procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2022, il convient de modifier « Cercle des Nageurs » par " Cercle Nautique", à la demande de Madame Bossy.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 est adopté à l'unanimité

3. Installation du conseil d'administration et des différentes commissions

M. Monard indique que depuis le 21 décembre 2020, un décret concernant la simplification administrative, stipule que la commission permanente n'est plus obligatoirement réunie avant les CA concernant la répartition de la DGH, avant le compte financier et avant le budget. La nomination de la commission permanente et de ses compétences sera réalisée dès que le conseil d'administration en exprimera le besoin.

En séance de pré-conseil d'administration, tous les membres titulaires et suppléants ont été réunis pour se positionner sur les différents conseils et commissions qui siégeront lors de l'année scolaire 2021-2022. La répartition des membres sur l'ensemble des conseils et commissions est effectuée (cf. annexe 1).

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

La constitution des différents conseils et commissions est adoptée à l'unanimité

4. Règlement intérieur du conseil d'administration

Monsieur le président souligne quelques points importants du règlement :

- Le conseil d'Administration peut se réunir à la demande d'un membre du CA au chef d'établissement. (Art.2)
- Le secrétariat de séance est attribué à tour de rôle entre l'administration, les personnels enseignants et les parents d'élèves. Les procès-verbaux sont publiés sur le site du collège. (Art.5)
- Une modification a été apportée sur l'article 6. Le CA se prononce lors de la 1^{ère} réunion qui suit le renouvellement de ses membres sur la création d'une commission permanente et sur les compétences qui lui sont attribuées.

- Les membres du CA sont astreints à une obligation de discrétion. Le CA ne durera pas plus de 2h30, si
- un dépassement est prévu alors le président demandera l'avis aux membres du CA. Si le CA dépasse 3h00 en durée, il sera reconvoqué sous 8 jours. (Art.7)
- Les votes se font à mains levées, mais le vote à bulletins secrets est de droit sur demande d'un des membres du conseil d'administration. Les séances ne sont pas publiques. (Art.10)

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le règlement intérieur du CA est adopté à l'unanimité

5. Ouverture et fermeture du collège 2022-2023

Le collège ouvrira et fermera ses portes selon le calendrier suivant :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Du 25/08/2022 au 25/10/2022 | Permanences les 24 et 25/10 |
| Du 07/11/2022 au 19/12/2022 | Permanence le 19/12 |
| Du 03/01/2023 au 14/02/2023 | Permanences les 13 et 14/02 |
| Du 27/02/2023 au 18/04/2023 | Permanence les 17 et 18/04 |
| Du 02/05/2023 au 12/07/2023 | Permanences du 10 au 12/07 |

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le calendrier d'ouverture du collège 2022 - 2023 est adopté à l'unanimité

6. Plan de Prévention et de Mise en Sécurité (PPMS)

Ce plan reprend celui de l'année précédente avec une réactualisation des noms du personnel qui ont changé Mme RUATTA explique que le PPMS regroupe l'ensemble des bonnes pratiques à tenir en cas d'incident.

Les activités extérieures entre 12h et 14h sont concernées par le PPMS. En revanche, tout personnel, élève ou visiteur reste concerné par ce plan lors d'un exercice ou alerte réelle.

3 exercices sont à réaliser dans l'année scolaire. Confinement et évacuation pour préserver la mise en sécurité de tous. Le PPMS vise à mettre en sûreté l'ensemble des personnels et des élèves en cas de risque majeur.

Certaines données du PPMS, comme les téléphones sont confidentielles. Les pages y réfèrent ne seront pas publiées. Après avoir présenté les différents points du PPMS, M. Monard demande s'il y a des questions.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le PPMS est adopté à l'unanimité

RUBRIQUE II. PEDAGOGIQUE

1. Point de rentrée

M. Monard fait un point de rentrée précis. Le début d'année s'est déroulé dans des conditions très satisfaisante. Lors de la rentrée, tous les postes d'enseignants sont pourvus. Nous avons deux nouvelles professeures de lettres Mme Galizzi et Mme Spigai, une nouvelle professeure de physiques-chimie, Mme Bellemère, une nouvelle professeure d'histoire géographie, Mme Mico. Au niveau du service santé sociale nous avons une assistante sociale qui a été nommée, Mme Ruiz et une infirmière Mme Mahler qui débute le 14 novembre.

Toutes les AESH ont été nommées auprès des élèves à besoins particuliers, le Collège Jean Jaurès pilote le Pôle Inclusif d'Accompagnements Localisés (PIAL) de son secteur qui se compose des collèges de Peyrolles, du Puy-Ste Réparate et de Rognes. Un nouveau coordinateur du PIAL : M. Saadallah

544 élèves répartis en 20 divisions :

5 classes de 6^{ème} pour 137 élèves (de 24 à 29 élèves par classe)

4 classes de 5^{ème} pour 110 élèves (de 25 à 30 élèves par classe)

6 classes de 4^{ème} pour 155 élèves (de 24 à 30 élèves par classe)

5 classes de 3^{ème} pour 142 élèves (de 27 à 30 élèves par classe)

484 demi-pensionnaires

Les actions déjà engagées sorties au Château La Coste pour les élèves de 3^{ème}, la formation des délégués, la mise en place des PAP, des PPRE par les profs principaux, les 1^{ères} ESS pour les élèves, l'ouverture du foyer sur temps de la pause méridienne avec la participation de l'IFAC et de la commune de St Paul lez Durance, l'engagement du collège, notamment avec les conseils municipaux jeunes (Peyrolles et Jouques), kit de matériel et tablettes donnés aux élèves, les livres numériques mis en place pour toutes les disciplines et tous les niveaux, intervention de la BPDJ sur les conduites addictives (élèves de 4^{èmes}), sortie signature de la convention CDSG Arsenal de Toulon avec la 3^{ème} défense, des actions de sécurité routière pour les élèves de 6^{ème}, Dispositif « atelier fluence », la mise en place généralisée du dispositif « devoirs faits », Dispositif PHarE engagé, accueil de formation laïcité, signatures de convention E3D avec les communes de Jouques et de Peyrolles, opérations « nettoyons la nature », semaine des langues du 26 au 30 septembre, repas fait maison à la demi-pension ...

Nous avons également rencontré quelques difficultés. Il y a notamment eu beaucoup de changement de classe à la rentrée pour complaisance des élèves ou pour l'étiquetage « euro ». Le remplacement de Mme Galizzi a été très long à se mettre en place. Le chauffage n'a pas été activé à la rentrée des vacances de la Toussaint. Le gros point noir est le réfectoire de la demi-pension en état de grande vétusté mais équipé de nouveau matériel qui accentue les dégâts (fuite d'eau, sol du secteur de plonge en enfoncement, plafond avec fissure et affaissement du faux plafond, ...)

Pour l'année prochaine, M. Monard annonce le projet de création d'une classe « sécurité civile » en partenariat avec le SDIS 13.

2. Protocole PHarE (Plan de lutte contre le Harcèlement à l'École)

Le collège s'engage sur deux ans sur la mise en place du protocole PHarE. L'équipe est composée 5 personnes référentes qui ont commencé à suivre des formations académiques. Le collège s'engage également à avoir 10 élèves ambassadeurs. Mise en place d'atelier pour la sensibilisation au harcèlement en direction des familles et pour le personnel. Le collège s'engage à participer à différentes actions, notamment, la journée « non au harcèlement ». Les collègues s'engagent à dispenser 10 heures d'apprentissage aux élèves de la 6^e à la 3^e.

Les personnes ressources ont mis en place un protocole précis selon les situations. Il faut différencier deux situations : le harcèlement (racket, harcèlement sur les réseaux sociaux avec des preuves avérées, ...) pour lequel un protocole existe de longue date et l'intimidation (enfant mis de côté, moqué, ...).

C'est dans ce cas précis que l'équipe PHarE intervient, afin de désamorcer le plus rapidement possible les situations qui peuvent basculer sur du harcèlement. Les enseignants d'EPS sont sollicités, dans le cadre de leur cours, pour faire remonter les « signaux faibles ».

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le protocole PHarE est adopté à l'unanimité

3. Conventions

- « Arts de vivre »

Une association intervient dans le cadre de la formation des éco-délégués. C'est éco-délégués contribuent à la promotion de toutes les actions menées dans le cadre du développement durable au collège. Le collège est actuellement au niveau 2 la labélisation E3D avec comme objectif le niveau 3. Le coût financier est de 380 euros

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

La convention « arts de vivre » est approuvée à l'unanimité

- Convention « SOS Homophobie »

L'association « SOS Homophobie » propose une action de lutte contre les discriminations. Tous les élèves de 4eme du collège seront concernés les 09 et le 10 février 2023. Les interventions sont prévues pour durer 2 heures par classe.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 19 |
| Nombre d'abstention : | 1 | Nombre de votes contre : | 0 |

La convention « SOS Homophobie » est adoptée à la majorité

- **Convention « parcours d'auteur »**

Une photographe spécialisée dans les portraits, en résidence de création à Jouques anime des ateliers en direction des élèves. Elle interviendra avec Bourgeois pour 4 heures dans le cadre de l'autobiographie et le portrait littéraire, et avec Mme Mico dans le cadre du projet « mémoire des harkis ». Cette intervention n'a aucun coût financier.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 | Nombre de votes pour : | 20 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

La convention « parcours d'auteur » est adoptée à l'unanimité

- **Convention « fête de la science »**

Pour information, dans le cadre de la « fête de la science », un enseignante chercheuse est intervenue pendant 3 heures auprès de 3 classes.

Départs de Mmes DIAZ et RAFFARD à 18h55

RUBRIQUE III. FINANCIER

1. Délégations de signature pour les contrats et conventions 2022-2023 sans impact financier

M. Monard sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour pouvoir utiliser le budget tel que prévu dans les lignes budgétaires et l'accord pour signer toute convention ou contrat sans impact financier.

Mme Ruatta, indique que si un contrat est à cheval sur deux années, l'approbation du CA sera requise pour validation.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 18 | Nombre de votes pour : | 18 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

La délégation de signature pour les contrats et conventions 2022-2023 sans impact financier est acceptée à l'unanimité

2. Convention de groupement comptable

Mme Ruatta présente la convention de groupement comptable qui a pour objectif de cadrer le rôle de chacun. L'agent comptable à la compétence financière sur plusieurs établissements. Le collège Jean Jaurès a été rattaché à l'agence comptable de Pertuis (lycée Val de Durance) qui regroupe 7 établissements. La convention distingue les obligations de l'ordonnateur et ceux de l'agent comptable qui a un rôle d'accompagnement des établissements. Les frais à l'année pour le collège sont de 250 par an.

| | | | |
|-----------------------|----|--------------------------|----|
| Nombre de votants : | 18 | Nombre de votes pour : | 18 |
| Nombre d'abstention : | 0 | Nombre de votes contre : | 0 |

Le convention de groupement comptable est adoptée à l'unanimité.

Clôture de séance à 19h20.

